

Décret n° 98 - 426 du 24 NOVEMBRE 1998
portant détachement et nomination de M. Roger GOSSAKI

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu l'ordonnance n° 30-71 du 6 décembre 1971 portant création d'une caisse congolaise d'amortissement des emprunts souscrits par la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 71-387 du 6 décembre 1971 portant organisation d'une caisse d'amortissement ;
Vu le décret n° 97-57 du 24 décembre 1997 portant nomination du directeur général de la caisse congolaise d'amortissement ;
Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- M. Roger GOSSAKI est placé en position de détachement auprès de la caisse congolaise d'amortissement pour y exercer les fonctions de directeur général, en remplacement de M. Jean-Paul ENGAYE, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- La rémunération de M. Roger GOSSAKI est prise en charge par la caisse congolaise d'amortissement qui est en outre redevable, envers la caisse de retraite des fonctionnaires, de la contribution patronale pour la constitution des droits à pension.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 24 NOVEMBRE 1998

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des finances et du budget,

Mathias DZON.-

La ministre de la fonction publique
et des réformes administratives,

Jeanne DAMBENDZET.-